



Ensemble, concrétisons notre raison d'être !

Comment chacun contribue à la concrétisation de notre raison d'être.

1. Contexte	2
1.1 Cap vers 2024 : installer notre dispositif dans chacune des entités membres de VYV ³ et concrétiser notre raison d'être !	2
1.2 Notre macro-planning de déploiement du dispositif	3
2. Les rôles et responsabilités de chacun dans le dispositif	4
2.1 Le comité national raison d'être	4
2.1.1 Quelle est sa contribution au dispositif ?	4
2.1.2 Qui sont ses membres ?	4
2.2 Le comité raison d'être d'une entité membre de VYV ³	5
2.2.1 Quelle est sa contribution au dispositif ?	5
2.2.2 Qui sont ses membres ?	5
2.2.3 Quels seront ses outils ?	5
2.3 Les référents raison d'être de l'entité membre de VYV ³	6
2.3.1 Quelle sont leurs contributions au dispositif ?	6
2.3.2 Qui sont-ils ?	6
2.3.3 Quels seront leurs outils ?	6
2.4 Les managers dans chaque entité membre de VYV ³	7
2.4.1 Quelles sont leurs contributions dans le dispositif ?	7
2.4.2 Qui sont-ils ?	7
2.4.3 De quels outils pourront-ils disposer ?	7
2.5 Les salariés dans chaque entité membre de VYV ³	8
2.5.1 Quelles sont leurs contributions au dispositif ?	8
2.5.1 Qui sont-ils ?	8
2.5.1 De quels outils pourront-ils disposer ?	8
2.6 Les élus des entités membres de VYV ³	8
2.6.1 Quelles sont leurs contributions dans le dispositif ?	8
2.6.2 Qui sont-ils ?	9
2.6.3 De quels outils pourront-ils disposer ?	9

1. Contexte

1.1 Cap vers 2024 : installer notre dispositif dans chacune des entités membres de VYV³ et concrétiser notre raison d'être !

VYV³ est une structure riche de la diversité de ses métiers, de ses territoires et de ses équipes. Par-delà ces différences, chacun contribue à un objectif commun, sur lequel nous avons mis des mots. Notre raison d'être est le fruit d'une démarche collective et collaborative qui a duré plus d'un an et a fait contribuer près de 2 000 personnes. **Le 17 novembre 2021, VYV³ a adopté sa raison d'être.**



Avec elle, nous donnons tous le même sens à notre action ; chacun d'entre nous – élus, salariés – doit pouvoir se l'approprier pour la faire vivre, la concrétiser au quotidien. C'est pourquoi nous avons consacré l'année 2022 à la partager et la faire connaître de tous.

Cette raison d'être est la boussole de notre plan stratégique VYV-VYV³ 2025. Elle doit permettre de guider nos actions et décisions, quel que soit notre métier, pour poursuivre et amplifier nos engagements sur trois axes essentiels :

- Prendre soin de nos patients, enfants, résidents, famille, clients, famille,
- Prendre soin des salariés et des élus,
- Prendre soin de la planète.

Pour cela, nous devons transformer notre raison d'être en une vraie culture sur le terrain, pour que chacun connaisse les actions déjà engagées, s'en inspire et en déploie à son tour, toute l'année et durablement.

Afin de réunir les conditions nécessaires à cet engagement, **nous avons élaboré un dispositif d'appui à nos entités VYV³.**

En effet, nous avons collectivement l'ambition de transformer notre raison d'être en une vraie culture sur le terrain. Pour que chacun connaisse les actions déjà engagées, s'en inspire, et en déploie à son tour, toute l'année et durablement, il est utile de prévoir quelques éléments d'étayage et de proposer une démarche méthodologique, concrète et perceptible pour tous.

Ce document est le premier d'une série d'outils mis à votre disposition. En effet, d'ici fin 2023, et tout au long de 2024, d'autres outils suivront : des éléments repères pour accompagner le déploiement de la démarche dans son entité ; une application web pour s'inspirer, des supports d'animation de réunions pour faciliter le travail de chacun, des webinaires pour accompagner et soutenir les personnes plus particulièrement impliquées, et enfin des ressources d'e-learning pour se former.

Intitulé « Comprendre la contribution de chacun à la concrétisation de la raison d'être de VYV³ », il se veut être un document technique de référence et d'information.

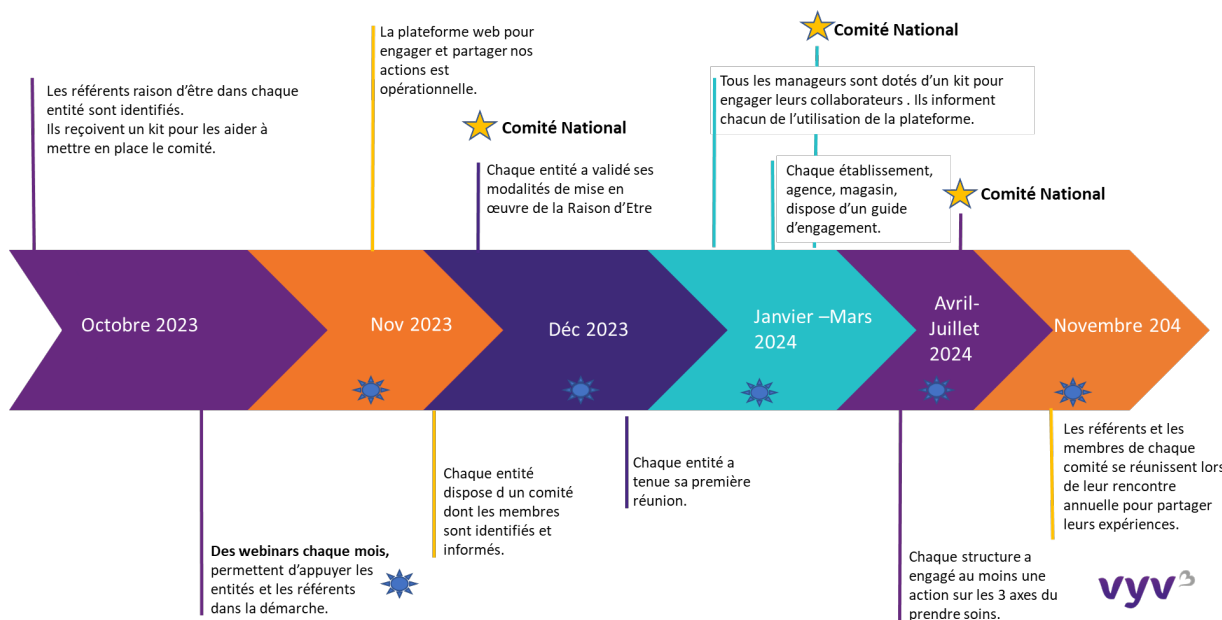
Cependant, cette démarche reste avant tout la vôtre : il vous appartient de vous l'approprier, de favoriser la prise d'initiatives pour la faire vivre durablement.

L'année 2024 sera celle de l'amplification de nos actions : à partir de celles que nous déployons déjà, chaque établissement, magasin, agence, chaque service sera en permanence engagé dans au moins une action contribuant aux trois axes du prendre soin.

C'est l'objectif que nous nous donnons collectivement, Régions, SAS, Fatière pour nous mettre en mouvement, nous transformer, et ensemble concrétiser chaque jour la Raison d'Être que nous nous sommes choisie.

Il faut enfin noter que cette démarche de déploiement de la raison d'être est pleinement liée aux démarches d'autonomisation des équipes engagées par chacune des entités VYV³. Celles-ci vont permettre de mobiliser les équipes sur différents sujets, tels que la résolution de difficultés sur le terrain, la prise d'initiatives au quotidien et enfin l'initiation et le portage d'actions concrètes liées à la raison d'être.

1.2 Notre macro-planning de déploiement du dispositif



Chaque entité devra disposer d'un comité opérationnel et de référents à décembre 2023

2. Les rôles et responsabilités de chacun dans le dispositif

2.1 Le comité national raison d'être

2.1.1 Quelle est sa contribution au dispositif ?

Le comité national a vocation à suivre les actions engagées dans les entités et leurs impacts sur les trois dimensions de notre mission (prendre soin de nos patients, enfants, résidents, famille, clients, famille, prendre soin de nos salariés et de nos élus et prendre soin de la planète).

En partageant la lecture de ces impacts, nous réinterrogeons ensemble et périodiquement notre capacité à concrétiser notre raison d'être au travers d'actions utiles à tous et à chacun. Notre raison d'être ne doit pas être ou devenir une raison d'être « de façade ». Elle doit nous aider à piloter nos enjeux d'utilité sociale et de performance solidaire.

Le comité national se réunit 3 à 4 fois par an afin de :

- Réagir sur la pertinence des dispositifs que nous mettons en place.
- Partager l'avancement et l'impact de nos actions : celles engagées quotidiennement comme celles engagées sur un temps long.
- Mettre en débat ce que nous faisons, challenger nos engagements et nos modalités d'engagements, les raisons d'agir de nos métiers.

Mis en place depuis janvier 2023, le comité national a notamment contribué à la construction de ce dispositif d'appui.

2.1.2 Qui sont ses membres ?

Les membres de ce comité sont :

Elus : Anne-Julie Clary (Sponsor politique de la raison d'être de VYV³), Lucie Gras, Bernard Vigouroux.

Managers VYV-VYV³ : Didier Hervaux (sponsor managérial), Régis Condon, Karine Le Roy, Caroline Dudet, Saïdi Mesbah, Laure-Marine Jeannel, Stéphanie Goujon.

Représentants issus du comité de sous-groupe et salariés : Stéphane Reverdy, Julien Lopez, Sebastien Alles, Electra Toutu, Christophe Bazile.

Personnes qualifiées externes : Michel Crémadez (Co-fondateur - Institut Français de l'Expérience Patient), Mathieu Gerbin (Directeur Régions – Entreprise NORSSYS), Fabienne Brugère (Philosophe).
Attente identification d'un représentant des usagers.

2.2 Le comité raison d'être d'une entité membre de VYV³

2.2.1 Quelle est sa contribution au dispositif ?

D'ici la fin de l'année 2023, chaque entité membre de VYV³ s'est engagée à mettre en place un comité raison d'être.

Le comité raison d'être de l'entité membre de VYV³ veille au déploiement de la raison d'être et à la réalisation effective des actions dans l'entité membre de VYV³. Il rend compte au Conseil d'administration de l'entité membre de VYV³.

Le comité de l'entité membre de VYV³ se réunit 3 à 4 fois par an afin de :

- Echanger collectivement sur l'appropriation de la raison d'être dans l'entité.
- Soutenir (y compris financièrement si nécessaire) et valoriser les initiatives.
- Identifier des leviers pour favoriser l'engagement.
- Assurer un suivi des actions engagées.
- Faire remonter des thématiques à aborder en comité national.

Chaque année, tous les membres des comités des entités membres de VYV³ se réunissent pour partager leurs expériences, s'inspirer mutuellement ou en puisant des ressources inspirantes à l'extérieur de VYV³. La première rencontre aura lieu au cours du troisième trimestre 2024.

2.2.2 Qui sont ses membres ?

Sont systématiquement présents les deux référents raison d'être de l'entité (cf. ci-après).

A l'instar du comité national, le comité d'entité pourra être composé d'élus mutualistes, de représentants syndicaux (issus du comité de sous-groupe VYV³), de managers, de salariés, de personnalités qualifiées externes, de représentants des usagers.

Sa composition est sous la responsabilité de la Présidence et de la Direction Générale de l'entité.

Les membres du comité devront être nommés avant décembre 2023. La liste de leurs membres est partagée avec la faitière VYV³ ; l'ensemble est consolidé pour toutes les entités.

2.2.3 Quels seront ses outils ?

Le comité suivra les actions engagées par l'entité au travers de la **plateforme digitale raison d'être** (en construction et ouverte à tous au plus tard début 2024). Chaque entité pourra ainsi suivre et piloter les actions en cours.

Chaque comité pourra disposer d'un budget permettant de financer des initiatives envisagées par les équipes, quand celles-ci ne sont pas finançables dans le budget de la structure (établissement). Ce budget est défini et voté annuellement par le Conseil d'administration de l'entité.

Le montant et les modalités d'appel à financement d'une action seront propres à chaque entité et formalisées par celle-ci. Ces modalités seront partagées lors de la première réunion du comité.

Chaque année, tous les membres des comités des entités, se réunissent pour partager leurs expériences, s'inspirer mutuellement ou en puisant des ressources inspirantes à l'extérieur de VYV³. Cette première rencontre aura lieu au cours du troisième trimestre 2024.

2.3 Les référents raison d'être de l'entité membre de VYV³

2.3.1 Quelle sont leurs contributions au dispositif ?

Les référents raison d'être de l'entité pilotent ensemble le comité raison d'être de l'entité (préparation des ordres du jour, animation, suivi...).

Ils sont garants auprès de leurs communautés respectives de la mise en œuvre d'actions pour concrétiser la raison d'être : que ce soient des actions engagées par des directions nationales et déployées par les entités ou des actions spécifiques engagées par l'entité ou ses structures associées.

Ils sont garants de la bonne diffusion et de la bonne appropriation des outils d'appui qui sont proposés.

Ils s'assurent que chaque structure est mobilisée et engagée pour faire vivre la raison être de VYV³.

Ils assurent le lien avec le CODIR de l'entité et le CA de l'entité et s'appuient notamment sur la plateforme digitale.

Leurs noms sont communiqués à la faitière VYV³. Ils constituent ainsi **la communauté des référents raison d'être des entités de VYV³**.

2.3.2 Qui sont-ils ?

Deux référents par entité seront identifiés :

- Un référent élu, qui assure la Présidence du comité raison d'être (désigné par la Présidence de l'entité membre de VYV³).
- Un référent salarié, membre ou non du CODIR de l'entité membre de VYV³, mais amené à l'être s'il n'en est pas déjà issu (désigné par la Direction générale).

Ces deux référents doivent être identifiés au plus tard fin octobre 2023 dans chaque entité.

Leurs noms sont communiqués à la faitière VYV³. Ils constituent ainsi **la communauté des référents raison d'être des entités membres de VYV³**.

2.3.3 Quels seront leurs outils ?

Au démarrage, les référents seront dotés d'éléments repères au travers d'un « kit » spécifique, dédié à la mise en place du comité et à l'animation des réunions.

Des webinaires mensuels collectifs avec les autres référents, tout au long de l'année, seront mis en place pour partager les leviers et les éventuelles difficultés rencontrées ainsi que les suggestions pour faire évoluer le dispositif.

Ils disposeront également d'un accès à la plateforme pour suivre les actions engagées sur leur entité et contribuer à leur valorisation.

2.4 Les managers dans chaque entité membre de VYV³

2.4.1 Quelles sont leurs contributions dans le dispositif ?

Les managers sont essentiels pour concrétiser notre raison d'être dans le quotidien de nos structures.

Chacun d'entre eux sera le garant pour engager durablement les équipes sur des actions utiles pour nos patients/clients, nos collectifs de travail, ou pour notre planète.

Les managers peuvent décider de fortement s'impliquer auprès de leurs équipes pour les accompagner dans cette mise en œuvre ou au contraire leur laisser pleine autonomie, en fonction notamment de la maturité des démarches engagées dans chaque entité et de leur juste appréciation de la pertinence de leur implication.

Certaines actions peuvent être engagées sans investissement particulier ou au contraire, nécessiter un soutien financier. Le manager fait le lien avec sa direction ou son N+1 pour faire connaître les actions engagées, les valoriser et les financer au besoin. Il connaît par ailleurs le processus et les modalités d'appui de l'entité au financement d'une action, si celle-ci n'était pas finançable par la structure dans laquelle il exerce.

Le manager autorise la prise d'initiatives et donne un cadre explicite pour le faire. Il incite à la mise en œuvre d'actions, crée les conditions de valorisation de leurs impacts, et s'assure de la continuité de l'engagement de ses équipes dans le temps. Il est le maillon essentiel pour démontrer le volontarisme de notre engagement et adopter un discours de preuves, approprié par chacun.

A l'aide des outils qui lui seront proposés, il rappelle le sens de la raison d'être et l'engagement que nous prenons sur les trois axes du prendre soin. Il présente les outils proposés aux salariés, en particulier la plateforme digitale d'engagement des actions.

2.4.2 Qui sont-ils ?

Les managers sont membres du Comité de direction, directeur.trices d'établissements, d'agences ou de magasins, responsables de services ou d'équipes.

2.4.3 De quels outils pourront-ils disposer ?

Le manager dispose d'un kit spécifique pour présenter la raison d'être et la plateforme, ainsi que pour inciter ses équipes à s'engager. Il disposera par ailleurs d'outils de formation, type e-learning pour préparer et animer une séquence d'idéation, favoriser l'intelligence collective, etc.

Il fait un retour auprès de sa hiérarchie afin d'alimenter le comité raison d'être de l'entité sur les conditions de mise en œuvre des actions, leur nature et les éventuelles difficultés rencontrées.

2.5 Les salariés dans chaque entité membre de VYV³

2.5.1 Quelles sont leurs contributions au dispositif ?

Chaque salarié est un acteur-clé pour concrétiser la raison d'être de VYV³. Les actions qu'ils décident de mener peuvent être ambitieuses (et peuvent nécessiter l'appui de l'entité) ou très simples à mettre en œuvre (par exemple, décider de prendre le café tous ensemble le lundi matin !). Les échanges avec la hiérarchie sont indispensables et le niveau d'autonomie est laissé à l'appréciation de chaque manager.

Chaque salarié peut mobiliser ses collègues autour de lui, les inciter à rejoindre l'action qu'il souhaite engager. Son action doit nécessairement servir un des trois axes du prendre soin, ou les trois en même temps.

Il partage l'action engagée et son impact avec son manager et ses pairs.

2.5.1 Qui sont-ils ?

Les salariés sont salariés de nos entités membres de VYV³ : nos régions, nos SAS, la faitière VYV³. Ils exercent différentes fonctions dans l'entreprise : que cela soit des fonctions soignantes ou non soignantes (administratives, juridiques, financières, informatiques, etc.).

2.5.1 De quels outils pourront-ils disposer ?

Chaque salarié a connaissance et utilise la plateforme pour valoriser une action déjà engagée, ou en déposer une nouvelle, en lien avec son manager.

Il se sait autorisé par ce dernier à prendre les initiatives qui lui semblent appropriées pour mener à bien son action. Bien entendu, chacun doit s'assurer des conséquences d'une action sur les autres parties prenantes et ce, afin de veiller à ce que celle-ci réponde bien aux objectifs, attentes et contraintes des différentes parties prenantes.

En cas de difficulté à identifier de nouvelles actions, chaque salarié pourra prendre connaissance des autres actions initiées au sein de VYV³ par l'intermédiaire de cette plateforme et ce afin de s'en inspirer.

2.6 Les élus des entités membres de VYV³

2.6.1 Quelles sont leurs contributions dans le dispositif ?

Chaque élu est lui aussi un acteur permettant de concrétiser la raison d'être de VYV³. Il partage l'action souhaitée avec les référents de la raison d'être de l'entité.

Les actions qu'il décide de mener peuvent être réalisées en appui à celles des salariés ou avec d'autres élus au sein de l'entité. Elles peuvent mobiliser des partenaires sur le territoire de l'entité.

Les élus peuvent mobiliser leurs pairs ou d'autres acteurs, les inciter à rejoindre l'action. L'action doit nécessairement servir un des trois axes du prendre soin, ou les trois en même temps.

2.6.2 Qui sont –ils ?

Les élus sont les élus de l'entité (Région, SAS, etc.) VYV³ dans laquelle ils sont engagés.

2.6.3 De quels outils pourront-ils disposer ?

Chaque élu a connaissance et utilise la plateforme pour valoriser une action déjà engagée, ou en déposer une nouvelle.

Il peut mettre en place des temps d'échanges avec d'autres élus, pour identifier ou renouveler les actions à déployer au service de la mise en œuvre de la raison d'être de VYV³.

Faites-nous remonter vos suggestions ou celles de vos équipes : raisondetre@vyv3.fr

Et pour revoir notre raison d'être c'est par ici :

